

Destiné à appuyer les initiatives du secteur privé, le PDIR s'adresse aux projets, aux industries et aux techniques promettant le plus au chapitre des retombées économiques, de la croissance soutenue et de la compétitivité internationale.

Le PDIR satisfait en particulier aux besoins des petites et moyennes entreprises et il vient s'ajouter à d'autres programmes du gouvernement fédéral et de la Banque fédérale de développement. Certaines caractéristiques du PDIR intéressent particulièrement ce genre d'entreprises, par exemple:

- une structure plus simple et plus souple;
- la prise de décision et la prestation au niveau régional dans le cas de bon nombre de projets;
- l'admissibilité à l'aide d'organismes non constitués en corporation;
- l'appui plus généralisé aux études d'experts-conseils et à la recherche de capital-risque;
- l'accès des petites entreprises à l'aide à l'innovation dans le cas de projets portant sur de nouveaux produits, mais sans grand risque;
- l'appui à des projets de commercialisation;
- l'appui à certaines activités du secteur des services, reliées à la fabrication, à la transformation ou au tourisme.

Les caractéristiques du Programme

Nombre de projets valables échouent faute d'aide à un stade particulier de leur avancement. Le PDIR règle le problème en prévoyant tout un éventail d'aide financière, y compris des subventions, des contributions, des contributions remboursables, du crédit syndical et des garanties de prêts, et cela tout au cours du cycle normal de production. Les caractéristiques du Programme sont:

- le climat d'expansion industrielle;
- l'innovation;
- l'établissement;
- la modernisation/expansion;
- la commercialisation; et
- la restructuration.

Étant donné que l'aide est fonction de la nature du projet et du degré de nécessité, la souplesse du programme permet d'adapter cette aide aux besoins de chaque requérant.

La désignation régionale

Le Programme est d'envergure nationale et l'aide s'adresse à toutes les régions du Canada. Cependant ces dernières ne jouissent pas toutes de la même prospérité économique. C'est pourquoi, afin d'encourager et de stimuler davantage l'activité industrielle

dans les régions économiquement désavantagées et de réduire les disparités régionales, ces régions peuvent obtenir de l'aide accrue. Le calcul du niveau d'aide s'obtient au moyen d'un "indice de développement" établi d'après une formule utilisant des données statistiques du gouvernement du Canada. À l'aide de 260 des divisions de recensement du Canada comme unités de base, on a combiné le niveau de chômage, le niveau de revenus personnels et le potentiel fiscal des provinces pour constituer un moyen objectif d'établir quelles régions du Canada ont le plus besoin d'aide. Il existe quatre volets d'aide.

Le volet 1 représente le niveau national d'aide de base. Les volets 2, 3 et 4 prévoient un niveau d'aide progressivement plus élevé.

Le niveau d'aide prévu est un maximum. Le montant réel offert sera fonction d'une analyse et de négociations dans le cas de grands projets.

Les critères généraux du Programme

L'admissibilité des projets

Un projet sera inadmissible si un engagement légal a été pris à son égard avant la date à laquelle le Ministère a reçu la demande.

La proportion d'investissement supplémentaire

Aucun projet ne peut faire l'objet d'aide à moins que, faute d'aide, il ne puisse aller de l'avant pour ce qui est de l'emplacement, de l'envergure ou de l'échéancier.

La viabilité commerciale et économique

Le projet et les personnes qui entreprennent ce projet doivent être considérés comme étant économiquement et commercialement viables, dans les limites de risques raisonnables.

Le Programme et les retombées économiques pour le Canada

Le projet et l'exploitation de ses résultats doivent avoir d'importantes retombées économiques ou sociales nettes pour le Canada, dans les limites de risques raisonnables.

Les requérants admissibles

Les particuliers, les associations, les sociétés, les coopératives, les organismes constitués en corporation et les organismes sans but lucratif sont admissibles au Programme, sous réserve que le projet ou l'activité se déroule au Canada. L'aide offerte sera fonction du genre de projet ou d'activité.

Le montant et les conditions de l'aide

Les projets admissibles ne bénéficieront pas nécessairement du montant maximal d'aide. On consentira